



## CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

### *les adhérents de l'association*

« On s'prend pas l'chou »

AMAP Rosny

73<sup>ter</sup>, impasse Rochebrune

93110 Rosny sous Bois

et

Hervé Quera

« Le Fournil du Taillis »

57 rue des Landrons

60650 ESPAUBOURG

**Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après, pour la période du 20 janvier 2010 au 31 mars 2011.**

### Engagements de l'adhérent

---

▶ payer à l'avance, par saison de 6 mois, sa part de produits du boulanger partenaire. L'adhérent évalue lui-même le montant de ses commandes pour la saison en cours. Au cas où ce montant serait épuisé avant la fin de la saison, un avenant à ce contrat pourra être établi afin de permettre d'autres commandes (cf. page 2).

L'ensemble des chèques **libellés au nom du boulanger**, est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au boulanger mensuellement.

▶ passer sa commande une ou deux semaines à l'avance, et venir la chercher sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés.

En cas d'empêchement (retard, vacances, etc.), cette commande peut être remise à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de la distribution. Les pains des personnes dont l'absence ne sera pas annoncée à l'avance pourront être remis aux élèves de l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny, ou à une œuvre caritative.

▶ trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.

### Engagements du boulanger partenaire

---

▶ n'utiliser que des produits issus de l'agriculture biologique et, dans la mesure du possible, produits dans la région

▶ utiliser des méthodes de fabrication traditionnelles (pétrissage à la main, four à bois...)

▶ livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits une fois par semaine

▶ pratiquer la transparence sur ses prix

▶ prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.

▶ être disposé à expliquer le travail de la boulangerie aux adhérents de l'AMAP

▶ prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP

▶ accepter des visites régulières des adhérents de l'AMAP à la boulangerie (au moins 1 fois par saison). L'association se charge de l'organisation de ces journées.

 **A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Montant total de mes commandes de produits de la boulangerie prévues  
entre le 20/01/2010 et le 31/03/2011 (soit 11 semaines):**

..... €, à payer en ..... chèques (*3 maximum, déposés mensuellement*)

**Chèques à l'ordre  
du Fournil du Taillis**

**Fait à Rosny-sous-Bois en 2 exemplaires\* le .....2010**

*signature*  
**Adhérent de l'AMAP-Rosny**

**Hervé Quera**  
**Boulangier**

**Anne Dobrzynski**  
**Présidente de l'AMAP-Rosny**

## **AVENANTS**

***Il est convenu entre les signataires de ce contrat que, si le montant total des commandes payées à l'avance est atteint avant la fin de la saison, l'adhérent aura la possibilité de continuer à acheter les produits de la Boulangerie en avançant à nouveau le montant présumé de ses futures commandes.***

### **1<sup>ER</sup> AVENANT**

**Montant total des commandes des produits de la boulangerie  
entre le ..... et le 31/03/2011 :**

..... €, à payer en ..... chèques

Le ...../...../2011

### **2<sup>E</sup> AVENANT**

**Montant total des commandes des produits de la boulangerie  
entre le ..... et le 31/03/2011 :**

..... €, à payer en ..... chèques

Le ...../...../2011

### **3<sup>E</sup> AVENANT**

**Montant total des commandes des produits de la boulangerie  
entre le ..... et le 31/03/2011 :**

..... €, à payer en ..... chèques

Le ...../...../2011